



Bretagne Vivante  
sepnb

186 rue Anatole France  
BP 63121  
29231 Brest cedex 3  
tél. 02 98 49 07 18  
fax 02 98 49 95 80

[www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)



COLLINES NORMANDES



LIFE 09 NAT FR 000583

## Réunion, visite de la Commission Européenne - Mardi 22 octobre 2013, Gavray

<p><b>Présents :</b> Commission Européenne : Simon Goss, Paivi Rauma</p> <p>Bureau d'études Astrale : Brice Van Haaren</p> <p>SIAES : Loïc Rostagnat, Stéphane Villaespesa, Romuald Genoel, Irénée Fauchille</p> <p>Fédération de pêches 29 : Lise Le Bihan, Marie Françoise Moigne, Gwenaëlle Le Roux, Pierre Peron, Pierrick Dury</p> <p>CPIE Collines Normandes : Maria Ribeiro, Benjamin Potel</p> <p>DREAL Basse Normandie : Thomas Biero</p> <p>Bretagne Vivante : Alma Chambord, Marie Capoulade, Pierre-Yves Pasco, Sophie Coat, Alexis Wargniez</p>	<p><b>Excusés :</b> DREAL Bretagne : Nicolas Ampen</p>
--	--

### Réunion technique

Nous pouvons effectuer la demande de prolongation du projet LIFE si des actions prennent trop de retard par exemple. Si c'est une option retenue, il faut savoir que la Commission Européenne (CE) n'augmentera pas son enveloppe financière et qu'il faudra donc s'exposer à des frais supplémentaires.

### Action A1 : Etat de conservation

Le prochain rapport devra détailler pour chaque site les différents points noirs identifiés par bassin et leur échéance de résolution (pendant ou après-LIFE et les dates estimées). Pour rappel ces inventaires des points noirs ne sont pas limités aux zones Natura 2000 mais à l'ensemble des bassins versants.

Certains points noirs pourraient prendre plus de temps que celui du LIFE comme par exemple la gestion des débits sur l'Elez. Dans ce cas l'alimentation en eau potable du bassin de l'Aulne prime sur tout le reste mais nous avons engagé les échanges avec la SHEMA (sous-traitant d'EDF) pour essayer d'améliorer la situation et de concilier la sauvegarde de la mulette avec cet aspect économique.

De manière générale, nous restons vigilants sur toutes les activités qui se déroulent sur les bassins versant du projet et qui pourraient avoir un impact sur les populations de mulettes.

Association reconnue d'utilité  
publique, agréée au titre de la  
protection de la nature.  
Membre fondateur  
de Réserves naturelles de France  
et France Nature Environnement.



## Action A2 : Elaboration de plans de conservation

4 plans de conservation sur 6 sont rédigés. Le plan de conservation du Bonne Chère a pris du retard car il prendra un territoire plus large que prévu et il intégrera d'autres populations hors site Life.

Bretagne Vivante a démarré avec la DREAL Bretagne une déclinaison régionale du PNA Mulette. Il est important de demander à la DREAL Basse-Normandie de s'engager dans la déclinaison régionale du PNA avec le CPIE des Collines normandes pour commencer à préparer l'après-LIFE dans cette région.

L'échéance de mise en place ou de révision des APB n'est pas dépendante de nous. Les DREAL sont saisies des dossiers qui devraient aboutir d'ici la fin du projet. En Basse-Normandie, les consultations sont en cours sur la Rouvre et le Sarthon et sur le bassin de la Sienne (intégrant la rivière Airou). La CE rappelle qu'il faut que ces APB soient mis en place durant le LIFE car une partie des dépenses y est liée.

Pour information, il est possible de proposer un nouveau site Natura 2000 à intégrer au projet (pour diverses raisons comme par exemple le renforcement des populations). Il faut pour cela en faire la demande, établir un argumentaire et un avenant à notre convention.

Si beaucoup de freins sont signalés au niveau des APB ou des extensions Natura 2000 (par exemple) c'est parce qu'il est nécessaire de laisser un temps de réflexion politique pour que tous les aspects soient bien compris, les aspects réglementaires notamment.

La mise en réserve de pêche de l'Elez est bien perçue par les pêcheurs et devrait se poursuivre dans les années à venir et s'étendre à son affluent principal, le Roudoudour.

Le contenu des plans de conservation est à intégrer dans tous les documents institutionnels locaux comme cela a été le cas pour les SAGE Aulne et Blavet par exemple.

*Transmettre à la CE cette semaine une carte de la zone Natura 2000 du bassin de la Rouvre avec la zone proposée d'extension / zone de présence des mulettes hors Natura 2000. Exposer les raisons du blocage de l'extension de site.*

## Action A3 : Etude de la relation entre les moules perlières et les poissons-hôtes

Le prochain rapport devra détailler les informations acquises dans le cadre de cette action et la manière dont elles nous ont guidé pour le reste du projet. La CE ne finance pas les actions de recherche, il faut montrer la mise en application des résultats.

Pour les larves de l'Airou, nous avons prévu d'effectuer une mise en contact avec des truites et des saumons à la station d'élevage pour faire doublon avec l'étude de relation poisson-mulette reportée à 2014 sur le terrain (visant à savoir quel est le meilleur hôte pour la muvette de ce cours d'eau, le saumon ou la truite ?).

#### Action A4 : Eléments préparatoires à la conservation des populations de moules perlières d'eau douce

Nous devons transmettre dans le prochain rapport une nouvelle version de l'étude de faisabilité. Il faudra mettre en évidence dans le rapport final les différences avec la version initiale en expliquant les raisons de ces changements, comparer ce qui était prévu avec ce qui a été fait (aux niveaux technique et financier).

Les autorisations de déplacer les mulettes en Basse-Normandie sont en cours. Un avis favorable a été transmis au CNPN.

A notre sens, les différents retards de demande d'autorisations n'ont aucun impact sur le programme. Ce sont simplement des imprévus auxquels il a fallu s'adapter, des demandes qui se sont ajoutées aux demandes d'autorisations initialement nécessaires pour assurer le bon déroulement des actions.

Le délai important de l'obtention de l'autorisation de la DDPP 29 pour rapatrier les larves de Basse Normandie à la station d'élevage n'a aucun impact sur le bon déroulement du projet. Comme précisé à plusieurs reprises nous n'avons pas pu récolter les larves en 2011 en Basse-Normandie car la station n'était pas prête. Pour l'année 2012 nous n'avons pas pu récolter les larves de Basse-Normandie à cause des crues que nous avons subies. Le rapatriement en 2013 a eu lieu en octobre, après l'autorisation obtenue le 3 septembre.

#### Action A5 : Inventaires complémentaires

Le prochain rapport devra re-préciser que les inventaires complémentaires sur l'Airou et le Sarthon ont été effectués hors-LIFE. La CE remercie le Parc Normandie-Maine et le SIAES pour leur engagement respectif sur du temps hors Life.

Avec les travaux d'ouverture réalisés à l'été 2013, le Loc'h est maintenant « prospectable ».

#### Action C1 : Conservation des populations de moules perlières

Les systèmes d'auges semblent plus performants que les aquariums utilisés en 2012 en raison des manipulations minimales que ce système implique pour les mulettes, ce qui semble améliorer leur taux de survie.

Actuellement, moins de coquilles vides sont observées que l'année dernière. De plus, en 2013, les apports de nourriture sont mieux maîtrisés et plus précis. Nous n'avons pas encore assez de recul pour annoncer un taux de survie.

La salle d'algues sera lancée d'ici la fin de l'année 2013 en collaboration avec l'IUT de Quimper. S'il existe des élevages de micro-algues marines, nous sommes dans un cas de figure différent car les souches d'eau douce sont moins bien maîtrisables que les souches d'eau de mer.

La CE signale que l'objectif du projet n'est pas de livrer 4 000 moules mais bien de trouver une bonne méthode d'élevage. Le travail sur le vivant n'est pas prévisible. Dans les prochains rapports, il faudra préciser que les objectifs initiaux seront atteints mais dans l'après-LIFE. Le plus important c'est que le système fonctionne bien, que les moules soient bien soignées et pas au détriment des chiffres affichés.

Le prochain rapport devra préciser quelles seront les conditions précises et chiffrées de l'arrêt de l'élevage / de l'arrêt du renforcement. Cette décision est en relation avec l'atteinte d'une qualité de milieu convenable pour la mulette. Il faudra donc aussi préciser quand est-ce que cette bonne qualité sera atteinte sur les sites concernés.

Concernant les dépassements de budget pour cette action, nous observons un dépassement actuel de 162 706 €. Des demandes de subvention exceptionnelles ont été effectuées par Bretagne Vivante et nous avons pu obtenir à ce jour 57 000 €. Des relances ont été effectuées mi-octobre. Un point financier est programmé avec la Fédération de pêche 29 pour avancer sur ce sujet. Une réunion interne à Bretagne Vivante devra être programmée en 2014 pour étudier ensuite les possibilités d'un réajustement des enveloppes budgétaires de l'ensemble du programme, si les difficultés rencontrées par la Fédération de pêche 29 persistent.

Le coût de fonctionnement de la station sera connu en 2014, lorsque nous aurons 1 an de recul depuis la mise en place de la quarantaine. Cette estimation de coût nous permettra de solliciter nos partenaires financiers pour l'après-LIFE.

Si aujourd'hui la mutualisation des 3 salariés du site aquacole de la Fédération de pêche 29 est la solution de secours, il reste nécessaire de trouver une personne en plus pour travailler à la station d'élevage.

### Action C2 : Ré-introduction de moules perlières

Pour le prochain rapport, comparer les différents tests effectués : plaques, bigoudis et saladiers.

Prévoir de renommer l'étude de faisabilité en « protocoles d'élevage et de renforcements ».

Les analyses faites sur la Rouvre et les poses de sticks hypoxie montrent que toutes les stations passent par un stade très colmaté, où il n'y a plus d'oxygène dissous. La qualité des sédiments n'est donc pas bonne sur le cours principal de la Rouvre. Il faudrait effectuer le renforcement sur les affluents le permettant, dans des secteurs hors Natura 2000, le site étant très limité.

Renforcer hors zone Natura 2000 est possible mais les coûts inhérents à cette opération dans le cadre du LIFE ne seront pas considérés comme éligibles, sauf si une extension est actée dans ces secteurs avant la fin du projet. Pour la Rouvre, il faut bien prévoir le coût global qu'impliquera le renforcement (ou d'autres actions) hors Natura. Il est préférable de procéder ainsi plutôt que de garder un stock à la station d'élevage. Il faut toutefois continuer à travailler sur l'insertion des sites de bonne qualité dans le périmètre Natura 2000. Il ne faut en aucun cas relâcher des mulettes dans une rivière où les conditions ne sont pas bonnes, sauf si c'est un cas désespéré.

Suite aux décisions du Comité scientifique et des acteurs locaux du Bonne Chère, nous ne pouvons pas effectuer de relâchers de jeunes mulettes issues de la station sur ce cours d'eau. Nous ne pouvons pas non plus tester des systèmes d'élevage in-situ. Un cours d'eau alternatif sur le même bassin versant et la même zone Natura 2000 a été choisi en concertation. Ainsi, quasiment toutes les actions de vérification prévues sur le Manéantoux (qualité milieu, poissons, sensibilisation, etc.) ont pu être effectuées et la ré-introduction a eu lieu en octobre 2013.

Les mulettes sont relâchées à tous les âges, dans des substrats jugés convenables pour l'espèce. Les deux méthodes employées pour les relâchers directs (tuyau et seringue) nous semblent complémentaires. La seconde n'est valable que pour les jeunes mulettes 0+. Pour les plus âgées, le risque de les endommager est moins élevé en les laissant s'enfouir d'elle-même dans le substrat. A travers les mises en contact de poissons locaux, les moules poursuivent leur cycle naturel. Les jeunes moules se détachent des branchies des poissons-hôtes au hasard. Pour qu'elles puissent survivre, il faut que le poisson se trouve au dessus d'un substrat favorable pour que la jeune mulette puisse s'enfouir et survivre. Le relâcher de jeunes mulettes dans le substrat nous permet de choisir les lieux adéquats (bonne qualité de l'eau et du substrat) en amont. Les deux méthodes sont complémentaires.

De plus, les systèmes d'élevage in-situ nous permettent de voir si la qualité du milieu est convenable pour l'espèce car la mulette intègre tous les paramètres physico-chimiques à la fois.

### Action C3 : Contrôle de la qualité de l'eau

Certaines données de suivi de qualité de milieu ne sont pas valables en raison des problèmes de sondes que nous avons observés. Les

paramètres qui concernent la qualité du sédiment semblent plus importants que ceux de la qualité de l'eau pour la survie des moules.

Sur chaque site, même si les seuils sont dépassés, des secteurs où la qualité de l'eau et des sédiments est meilleure et où les relâchés paraissent possibles ont été identifiés. Le prochain rapport devra alors fournir des cartes de tronçons de cours d'eau représentant ces zones favorables identifiées. Il devra également proposer une estimation du coût de cette action si elle est poursuivie après le programme LIFE.

#### Action C4 : Suivi des populations de moules perlières

Le prochain rapport devra détailler les informations acquises dans le cadre de cette action et la manière dont les résultats nous ont guidés pour le reste du projet.

*Deux populations semblent subir une mortalité importante, la Rouvre et le Loc'h. Des coquilles vides sont retrouvées en quantité qui nous semble anormale : sur la Rouvre, 2-3 coquilles sont retrouvées chaque année. Une mortalité de 25 % de la population totale a été observée lors des prospections de 2011-2012 pour l'action C4.2 et A5.2, la mortalité s'accroît vers l'amont de la Rouvre (hors site Natura 2000), 10 à 25 coquilles vides sont retrouvées sur le Loc'h chaque année. A la demande de la Commission Européenne, nous allons rapidement leur transmettre un bilan de ces mortalités anormales, un résumé de la situation de ces deux populations et une prévision de leur évolution.*

Il faut préciser que les DREAL sont prises entre les directives Habitats (environnement) et la PAC (activité agricole). Aujourd'hui, nous n'avons pas vraiment de solution pour palier les systèmes intensifs agricoles, à part racheter les terres. Avant même de reconquérir ces secteurs, il faut tenter de ne pas en perdre de nouveau. Déjà plusieurs dizaines de millions d'euros ont été investis sur la Rouvre pour la qualité de l'eau en raison de la présence d'un captage d'eau potable en amont du bassin. Malgré cela, nous n'observons pas d'amélioration.

Au contraire de la Rouvre, sur le Loc'h la qualité de l'eau est plutôt bonne et les activités agricoles sont modérées, voire en déclin.

Il est proposé de déplacer les individus du Loc'h et de la Rouvre pour les mettre dans des secteurs plus propices dans les mêmes bassins. C'est une option que nous considérons dans l'optique de favoriser et faciliter la collecte de glochidies (déplacement de quelques individus - en attente des autorisations en Basse-Normandie) mais pas pour préserver toute la population. Le risque de mortalité serait trop important si tous les individus étaient déplacés. C'est aussi l'objectif de la station d'élevage de sauvegarder les populations en se donnant le temps de résoudre (d'identifier) les problèmes dans le milieu sauvage.

### Action C5 : Suivi des populations de poissons-hôtes

Le prochain rapport devra préciser quelles sont les opérations en cours pour améliorer les populations de poissons-hôtes sur les cours d'eau du projet. Quelles sont les actions mises en place pour améliorer la continuité écologique ?

### Actions D (généralités)

Le prochain rapport devra commencer à définir l'efficacité/coût des opérations de communication menées dans le cadre du projet : une action qui coûte beaucoup mais qui rapporte peu par exemple. Il précisera quelles actions seraient à poursuivre ou pas, lesquelles pourraient faire l'objet d'un financement.

Il semble au premier abord que les réunions d'information locale et la lettre d'information annuelle pourraient être maintenues.

### Action D3 : Sensibilisation des acteurs et des autorités

Nous devons soustraire les membres de l'équipe du LIFE des participants à l'inauguration de la station d'élevage.

Les objectifs de cette action (180 agriculteurs à sensibiliser en Basse Normandie) ne sont pas atteints car le financement n'est pas utilisé. En effet, les réunions sur le thème de la mulette en Basse Normandie n'attirent pas encore. Par contre les acteurs restent sensibilisés à la mulette à travers des réunions plus globales (COPIL, groupes de travail FRCIVAM, animations Natura 2000, PPRE, CRE) mais où le thème de la mulette reste abordé. Les efforts sont donc faits. Or, il ne semble pas possible que les efforts de sensibilisation hors-LIFE sur les 3 bassins normands puissent être pris en compte dans le décompte des objectifs prévus dans le LIFE.

Dans le prochain rapport, nous devons argumenter que les efforts sont faits mais à travers ses actions hors Life et que les objectifs en termes de nombre de personnes sensibilisés et indirectement atteint. Ces efforts hors Life devront être précisés dans un paragraphe séparé.

L'implication du monde agricole est un point clé pour la survie de la mulette perlière à long terme mais les mentalités évoluent lentement et on note un manque de cohérence entre les objectifs de la PAC, favorisant toujours plus les pratiques agricoles intensives, et ceux des directives environnementales qui ont le souhait de favoriser la conservation des habitats et des espèces.

### Action D7 : Echanges internationaux

L'expérience acquise dans le LIFE fait que Pierrick devient une référence en matière d'élevage de mulette en Europe.

### Action D8 : Séminaire et édition des actes

Il faudra s'assurer que le colloque de 2014 soit le plus international possible.

### Action D9 : Rapport simplifié

Pour le rapport final, nous pouvons prendre en considération les suggestions suivantes : rédiger un document technique d'élevage (un mode d'emploi), préciser les opérations qui ont bien marché, celles qui n'ont pas fonctionné, exposer l'expérience acquise en matière de collecte de glochidie, mais au aussi en termes de communication, sensibilisation ...

### Action E1 : Mise en œuvre et gestion globale du projet par Bretagne Vivante

Pour les difficultés financières rencontrées actuellement, il serait peut être possible de solliciter des co-financeurs pour des actions à venir (nouveaux inventaires de mulettes en 2014, étude CMR, séminaire...) pour conserver de côté les autres enveloppes acquises ou restant à acquérir sur le LIFE.

### Action E5 : Mise en œuvre du projet par le CPIE Collines normandes

La CE confirme qu'il est possible que le CPIE prenne à sa charge, de manière occasionnelle, les dépenses (repas, hébergement, déplacement) liées à des réunions ou autres rencontres où la présence des partenaires, le Parc Normandie-Maine et le SIAES, est indispensable, (en catégorie « voyage et subsistance »).

### Action E7 : Plan après-Life

Il faudra bien signaler tout changement dans le rapport final par action (techniques et financiers) et justifier ces changements. Il faudra proposer des fiches récapitulatives par site avec les données les plus pertinentes (nombre de moules, opérateur Natura 2000, etc.). Il faudra aussi revoir l'analyse de risque de la candidature et reprendre point par point ce qui avait été écrit en le mettant à jour (nouveaux risques, risques sous-estimés, etc.). Il faudra revisiter les résultats attendus, expliquer les divergences.

## Réunion financière

Pour tous les partenaires (CPIE des Collines normandes, Fédération de pêche 29 et Bretagne Vivante) :

- Toutes les catégories ont été passées au crible : personnel, équipement, consommables... : résultat satisfaisant des dossiers, quelques petits ajustements surtout dans les libellés du tableau remis à la CE
  - Point sur circuit des factures, règlement de chaque entité : satisfaisant
  - Point sur les subventions, conventions : ok
- 
- Fournir les feuilles de salaire de toutes les personnes travaillant sur le LIFE (la feuille de décembre de chaque année suffit).

Point sur les dépassements de budget :

- Si celle ci s'avère nécessaire, la CE nous a rappelé la nécessité de faire une demande d'avenant au moins 6 mois avant la fin du LIFE. Nous souhaitons engager cette réflexion dès le premier trimestre 2014 pour affiner petit à petit la demande d'avenant à transmettre avant la fin de l'année 2015.
- Nous devons faire une demande globale, à l'échelle du programme complet (et non par partenaire). Si nous avons des dépassements sur une catégorie et des excédents sur une autre catégorie nous pourrons ré-équilibrer dans le cadre d'une demande globale.

Différents cas se présentent à nous :

1 - Le budget est à l'équilibre, nous n'avons rien à faire. Il faut toutefois faire attention aux éléments non éligible à prendre en compte (une enveloppe globale d'environ 1% sur l'ensemble du projet d'après l'expérience de la CE)

2 - Le budget est inférieur à celui qui a été présenté à la candidature : la CE finance toujours 50% mais puisque le budget global est inférieur, la CE réduit aussi sa contribution. Par exemple, sur un budget global initial de 2 000 000 €, la participation de la CE de 50% est de 1 000 000 €. Si les dépenses déclarées sont inférieures, c'est à dire par exemple 1 000 000 €, la participation de la CE reste à 50% de ces déclarations, soit 500 000 €. Autre cas de figure, si à cette contribution on enlève les dépenses

inéligibles, au final la participation de la CE peut être égale à moins de 50% (46%, 48% par exemple).

3 - Le budget est supérieur à celui qui a été présenté à la candidature : la CE ne change pas sa participation et reste dans les 50% des dépenses éligibles, dans la limite de leur enveloppe prévue à la candidature. Par exemple, sur un budget global initial de 2 000 000 €, la participation de la CE de 50% est de 1 000 000 €. Si les dépenses déclarées sont supérieures, c'est à dire par exemple à 3 000 000 €, la CE restera dans la limite de ses 1 000 000 € initialement inscrits à la candidature.

Autre exemple : si on déclare plus que prévu et que l'on a obtenu des aides complémentaires pour la totalité du dépassement observé (ces co-financements supplémentaires sont à déclarer), la participation de la CE reste à hauteur ce qu'elle avait prévu à la candidature.

Autre exemple : si on déclare plus que prévu mais que l'on a obtenu juste une partie du dépassement en co-financement complémentaire, la CE prend en compte ces autres financements et diminue d'autant sa participation.